



## Allocations CAF garde alternée

-----  
Par Ella\_Celeste

Bonjour,

Je viens solliciter votre aide pour mon compagnon. Celui-ci a divorcé il y a plusieurs mois. Lors du jugement, il a accepté que les aides des allocations familiales ne soient versées qu'à son ex compagne afin que celle-ci accepte le divorce sans encombres. Les enfants sont en garde alternée (une semaine chez la maman et 1 semaine chez le papa). Malgré son emploi, Celui-ci peine à joindre les deux bouts.

La maman elle, touche un salaire plus conséquent, touche les APL, allocations familiales, ARS...

Nous aimerions savoir s'il était possible de faire réviser le jugement au sujet des prestations familiales? Et si Oui, quelles sont les démarches à effectuer.

Merci d'avance pour vos réponses.

Bonne journée.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il souhaite faire revoir le jugement moins d'un an après ? C'est parfois assez mal vu par le JAF de revenir aussi tôt ... Mais si des éléments nouveaux sont apparus, c'est envisageable.

Tout remettre à plat donnera aussi l'occasion à la mère de rajouter des demandes... parfois ce n'est pas un bon calcul.

Consultez un avocat.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

-----  
Par Ella\_Celeste

Merci de me répondre si rapidement.

Je sais que vous allez penser que je ne suis pas objective mais son ex compagne (que je ne connais que par les insultes par SMS) est une personne très manipulatrice et sournoise. Il est vrai qu'il a accepté de signer pour que le divorce soit prononcé le plus vite possible sans histoires... Mais aujourd'hui, devoir renoncer à la moitié des allocations devient difficile pour lui au vu des charges qu'il a et du Coût de la vie en forte augmentation.

Je vais le tenir informé de votre Conseil.

Bonne journée.

-----  
Par yapasdequoi

C'est le JAF qui décidera. On ne peut rien dire de plus.